

**SEANCE DU 4 JUILLET 2011**

L'an deux mille onze, le quatre juillet, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de SANCÉ, légalement convoqué le 27 juin 2011, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger MOREAU, Maire.

Membres présents :

MM. Henri VOUILLON, Pierre CHAMPION, Mme Françoise BAJARD, MM. Gilles JONDET, Patrick CLERC, Adjoints.

Mmes Blandine BERREZ, Florence BODILLARD, Denise CUBA, Isabelle DE ARAUJO, MM. Philippe GAGET, Daniel GAILLARD, Mme Maryline GAUTHIER, MM. Hervé MARMET, Alain MICHON, Joël MORNAY et Mme Christiane ROGIC.

Membres absents excusés :

M. Richard DE SANTIS (mandat écrit donné à M. Patrick CLERC)

M. Cédric MAUCELLI (mandat écrit donné à M. Henri VOUILLON)

Madame Blandine BERREZ a été élue, à l'unanimité, secrétaire de la séance.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du 31 mai 2011 dont un exemplaire a été envoyé, par voie électronique, à chaque conseiller.

**BUDGET PRIMITIF – ZONE DES NOYERETS**

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal qu'à la demande du Trésorier Municipal, il apparait nécessaire de voter un budget primitif de la Zone des Noyerets ; le projet ne comporte que des opérations d'ordre nécessaires pour clôturer définitivement ce budget.

Monsieur le Maire présente le projet établi par le Trésorier Municipal :

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES				RECETTES					
article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS	article	intitulé	observations	PREVISIONS	
002	002	résultat fonct. reporté	déficit	0.00	002	résultat fonct. reporté	excédent	327 326.89	
6015	011	Terrains à aménager	acquisition du terrain		7015	vente terrains aménagés	vente parcelles		
6045	011	Achat d'études	Architecte, DDE, Géomètre...		7473	Subvention du département			
605	011	travaux	voirie, VRD...		774	subvention exceptionnelle	subv. budget principal		
608	011	frais accessoires	transfert intérêt emprunt	0.00	7083	Locations diverses			
608	011	frais accessoires	Divers frais stockables						
7133	011	variation des en cours	Annul stock initial	0.00	7133	variation des en cours	intégration stock final		
71355	011	Variation du stock	Annul stock initial	327 326.89	71355	variation terrains aménagés	intégration stock final		
71355	012	Variation du stock	Intégration des recettes						
		<i>Pour information</i>	<i>s/total (coût de production)</i>	<i>327 326.89</i>					
6611	66	intérêts emprunt			796	transfert charges	transfert intérêts emprunt	0.00	
6522									
7133	011	variation des en cours	constatation des recettes						
71355	011	Variation du stock	constatation des recettes						
023		virement section invest							
<b>TOTAL</b>				<b>327 326.89</b>	<b>TOTAL</b>				<b>327 326.89</b>
<b>EQUILIBRE</b>									
INVESTISSEMENT									
DEPENSES				RECETTES					
article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS	article	intitulé	observations	PREVISIONS	
001	001	résultat inv. reporté	déficit	327 326.89	001	résultat inv. reporté	excédent		
1641	16	emprunt	remboursement capital	0.00	1687	avance commune		0.00	
					3555	terrains aménagés	sortie du stock vendu	0.00	
					1311	FNDAT			
					164	Emprunt		0.00	
3351		Stocks de terrains-en cours	Int stock final-Terrains		3351	Stocks de terrains-en cours	Annul stock initial-Terrains		
3354		Stocks d'études-en cours	Int stock final-Etudes		3354	Stocks d'études-en cours	Annul stock initial-Etudes		
3355		Stocks de travaux-encours	Int stock final-Travaux		3355	Stocks de travaux-encours	Annul stock initial-Travaux		
33581		Stock annexes-en cours	Int stock final-annexes		33581	Stock annexes-en cours	Annul stock initial-annexes		
33586		Stocks financiers - en cours	Int stock final-frais financiers		33586	Stocks financiers - en cours	Annul stock initial-frais financiers		
3555		Stock final - terrains	intégration du stock final	0.00	3555	reprise stock initial-terrains	Annul stock initial-Terrains	327 326.89	
					3555	reprise stock initial-terrains	Intégration des recettes		
					021	vir section fonctionn			
<b>TOTAL</b>				<b>327 326.89</b>	<b>TOTAL</b>				<b>327 326.89</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,  
 - ADOPTE le projet de budget primitif de la Zone artisanale des Noyerets.

- CHARGE Monsieur le Maire de son exécution.

## TARIFS MUNICIPAUX 2011-2012.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs des différents services municipaux. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs municipaux à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 ainsi :

GARDERIE PERISCOLAIRE	
HEURE AVEC GOUTER	2.34 €
HEURE SANS GOUTER	1.63 €
DEPASSEMENT D'HORAIRE - LE QUART D'HEURE	5.10 €
CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DU MERCREDI	
FORFAIT 1/2 JOURNEE	6.87 €
FORFAIT 1/2 JOURNEE AVEC REPAS	10.21 €
FORFAIT JOURNEE AVEC REPAS	17.10 €
ETUDES SURVEILLEES	
L'HEURE D'ETUDE	1.80 €
RESTAURANT SCOLAIRE	
REPAS ENFANT	3.33 €
REPAS ADULTE	7.71 €
ACCUEIL SANS FOURNITURE DE REPAS	1.05 €

Monsieur le Maire est chargé de l'application de ces tarifs.

## ACTUALISATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES -2012.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'actualisation des tarifs de location de la salle des Fêtes applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Il propose une augmentation de 2 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents,

- D'ACTUALISER les tarifs de location de la salle des fêtes avec une augmentation de 2 % pour l'année 2012 :

### ASSOCIATIONS et PARTICULIERS SANCEENS

DENOMINATION DES MANIFESTATIONS	SALLE 300 PERSONNES SANS CUISINE AVEC SCENE	SUPPLEMENT CUISINE	SALLE 200 PERSONNES SANS CUISINE AVEC SCENE	SUPPLEMENT CUISINE	SALLE 100 PERSONNES SANS CUISINE SANS SCENE	SUPPLEMENT CUISINE	HALL+BAR avec 50 verres du lundi au vendredi sauf jours fériés	
<u>Du lundi au Vendredi</u> sauf les jours fériés, Réunion de travail, sans repas 2 journées	GRATUIT		GRATUIT		GRATUIT		GRATUIT	
<b>ASSOCIATION</b> Brocante, Loto, Concours de cartes, Thé dansant, Arbre de Noël 2 journées	297 € 448 €	35 €	238 € 358 €	22 €	118 € 176 €	12 €		
<b>PARTICULIER OU ASSOCIATION</b> Soirée dansante, Repas de famille, Mariage, Réunions diverses 2 journées	297 € 448 €		238 € 358 €		118 € 176 €		77 €	
LOCATION DE LA VAISSELLE								
Vaisselle complète		62 €		42 €		21 €		
Verres x 12 (loués seuls)	2 € la boîte							

### ASSOCIATIONS ou PARTICULIERS NON SANCEENS

DENOMINATION DES MANIFESTATIONS	SALLE 300 PERSONNES SANS CUISINE AVEC SCENE	SUPPLEMENT CUISINE	SALLE 200 PERSONNES SANS CUISINE AVEC SCENE	SUPPLEMENT CUISINE	SALLE 100 PERSONNES SANS CUISINE SANS SCENE	SUPPLEMENT CUISINE	HALL+BAR avec 50 verres du lundi au vendredi sauf jours fériés	
<u>Du lundi au Vendredi</u> sauf les jours fériés, Réunion de travail, sans repas 2 journées	364 € 544 €		290 € 415 €		195 € 290 €		138 €	
<b>ASSOCIATION</b> Brocante, Loto, Concours de cartes, Thé dansant, Arbre de Noël 2 journées	411 € 616 €	35 €	326 € 490 €	22 €	217 € 326 €	12 €		
<b>PARTICULIER OU ASSOCIATION</b> Soirée dansante, Repas de famille, Mariage, Réunions diverses 2 journées	593 € 889 €		474 € 714 €		316 € 472 €		138 €	
LOCATION DE LA VAISSELLE								
Vaisselle complète		91 €		62 €		33 €		
Verres x 12 (loués seuls)	2 € la boîte							

- CHARGE Monsieur le Maire de faire appliquer les tarifs votés.

## TARIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2011/2012.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la modification des tarifs de l'Ecole de Musique Municipale.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- FIXE, pour l'année scolaire 2011-2012, les tarifs suivants :

### ENFANTS

### CAMVAL Hors SANCE

COURS	par trimestre	Annuel
Formation Instrumentale avec 1/2h instr	72.69 €	218.06 €
Formation Instrumentale avec 3/4h instr	85.15 €	255.44 €
Orchestre ou Chœur ou Eveil ou Ens percus ou FM seule ou Musiques Actuelles	30.11 €	90.34 €

par trimestre	Annuel
69.05 €	207.15 €
80.89 €	242.67 €
28.61 €	85.82 €

à partir de la 2e inscription

### ADULTES

COURS	par trimestre	Annuel
Formation Instrumentale avec 1/2h instr	83.07 €	249.21 €
Formation Instrumentale avec 3/4h instr	97.61 €	292.82 €
Orchestre ou FM seule ou Ens percus ou Musiques Actuelles	38.42 €	115.26 €

par trimestre	Annuel
78.92 €	236.75 €
92.73 €	278.18 €
36.50 €	109.50 €

## HORS CAMVAL

### ENFANTS

COURS	par trimestre	Annuel
Formation Instrumentale avec 1/2h instr	153.68 €	461.03 €
Formation Instrumentale avec 3/4h instr	181.71 €	545.14 €
Orchestre ou Chœur ou Eveil ou Ens percus ou FM seule ou Musiques Actuelles	63.34 €	190.02 €

à partir de la 2e inscription

par trimestre	Annuel
145.99 €	437.98 €
172.63 €	517.88 €
60.17 €	180.52 €

### ADULTES

COURS	par trimestre	Annuel
Formation Instrumentale avec 1/2h instr	176.52 €	529.56 €
Formation Instrumentale avec 3/4h instr	206.64 €	619.91 €
Orchestre ou FM seule ou Ens percus ou Musiques Actuelles	82.03 €	246.10 €

à partir de la 2e inscription

par trimestre	Annuel
167.70 €	503.09 €
196.30 €	588.91 €
77.93 €	233.79 €

## SANCEENS

(ou scolarisés à Sancé)

### ENFANTS

COURS	par trimestre	Annuel
FM +1/2h instrument (Cycle I)	50.88 €	152.64 €
FM +3/4h instrument (Cycle II)	60.22 €	180.67 €
1/2 instrument (Cycle I)	40.50 €	121.49 €
3/4 instrument (Cycle II)	48.80 €	146.41 €
Orchestre ou Chœur ou Eveil ou FM seule ou Ens percus ou Musiques Actuelles	20.77 €	62.30 €

à partir de la 2e inscription

par trimestre	Annuel
48.34 €	145.01 €
57.21 €	171.64 €
38.47 €	115.42 €
46.36 €	139.09 €
19.73 €	59.19 €

### ADULTES

COURS	par trimestre	Annuel
FM +1/2h instrument	63.34 €	190.02 €
FM +3/4h instrument	86.18 €	258.55 €
1/2h instrument seul	59.19 €	177.56 €
3/4h instrument seul	80.99 €	242.97 €
Orchestre ou FM seule ou Ens percus ou Musiques Actuelles	27.00 €	80.99 €

à partir de la 2e inscription

par trimestre	Annuel
60.17 €	180.52 €
81.87 €	245.62 €
56.23 €	168.68 €
76.94 €	230.83 €
25.65 €	76.94 €

- CHARGE Monsieur le Maire d'appliquer ces tarifs
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs avec la CAMVAL (Communauté d'Agglomération du Mâconnais -VAL de Saône)

## **CANDIDATURE A L'OPERATION "OBJECTIF ZERO PESTICIDE DANS NOS VILLES ET VILLAGES"**

Vu la Directive cadre européenne sur l'eau (DCE) de 2000,

Vu la loi sur l'eau de 2006,

Vu les objectifs du Grenelle de l'Environnement 2007,

Vu les Orientations Fondamentales des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2010-2015 (SDAGE),

Vu l'opération de la Région Bourgogne « OBJECTIF ZERO PESTICIDE dans nos villes et villages » engagée en octobre 2010 en partenariat avec les Agences de l'Eau et l'Europe (DREAL),

Considérant que l'utilisation des pesticides est trop généralisée dans l'entretien des voiries et espaces publics,

Considérant que le caractère majoritairement imperméable des zones urbaines entraîne un transfert massif des pesticides dans les eaux de ruissellement, donc dans les rivières et les nappes,

Considérant que les analyses d'eau faites sur les rivières et les nappes signalent la présence de pesticides et de leurs résidus,

Considérant que l'eau est une ressource stratégique à préserver et qu'il convient de lutter à la source contre toutes les pollutions toxiques,

Considérant que l'usage des pesticides est à l'origine d'une contamination des sols, de l'eau et de l'air,

Considérant que l'usage des pesticides peut entraîner un risque pour la santé humaine et la biodiversité,

Vu la charte conventionnelle d'engagement de l'opération « Objectif ZERO PESTICIDE », jointe à la présente délibération,

L'opération "OBJECTIF ZERO PESTICIDE DANS NOS VILLES ET VILLAGES" vise à mettre en place une politique incitative et durable de réduction et à terme de suppression des pesticides dans la gestion des espaces verts et voiries des collectivités de Bourgogne, sur la période 2011 à 2014.

L'opération a pour ambition de protéger la santé humaine, la ressource en eau et les milieux aquatiques, en réduisant voire supprimant l'usage des pesticides.

Dans le cadre du contrat de rivière/territorial/global, des démarches de reconquête de la qualité des eaux superficielles et souterraines doivent être engagées par chacun des utilisateurs de produits phytosanitaires. Afin de participer à cet effort, les collectivités du bassin versant de la Saône ont été sollicitées pour s'engager ensemble dans cette démarche.

Les objectifs de l'opération sont :

- de promouvoir et de mettre en place des techniques alternatives à l'usage des pesticides dans l'entretien des espaces publics,
- d'informer les agents de la collectivité sur ces nouveaux enjeux et nouvelles pratiques,
- d'informer les habitants sur les engagements de la collectivité.
- l'atteinte par la collectivité au minimum du 3eme niveau d'engagement décrit en annexe

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**Article 1 :** APPROUVE l'engagement de la collectivité dans l'opération " OBJECTIF ZERO PESTICIDE DANS NOS VILLES ET VILLAGES" et s'engage à:

- Consacrer les moyens nécessaires pour permettre la bonne réalisation du Diagnostic des Pratiques et du Plan de Gestion des Espaces Publics par le prestataire sélectionné par la Région et ses partenaires

- Atteindre les objectifs définis dans le Plan de Gestion des Espaces Publics (PGEP) et au minimum le 3eme niveau de la charte en y consacrant les moyens nécessaires

- Nommer un référent élu et un référent technique « Plan de Gestion des Espaces Publics » qui doivent organiser la formation et la sensibilisation des agents applicateurs, leur mettre à disposition le plan, leur fournir des Equipements de Protection Individuels ;

- Se mettre en conformité avec la réglementation relative à l'usage et au stockage de produits phytosanitaires

- Faire certifier tous les agents applicateurs un an après la réalisation du PGEP ou employer des entreprises agréées

- Communiquer sur les résultats ainsi que sensibiliser ses citoyens en utilisant au minimum les outils proposés par la Région et ses partenaires

**Article 2 :** AUTORISE Monsieur le Maire à signer la charte conventionnelle d'engagement.

**Article 3 :** SOLLICITE l'aide de la Région dans le cadre de l'opération "OBJECTIF ZERO PESTICIDE DANS NOS VILLES ET VILLAGES"

## CONTRAT D'ENTRETIEN PLURIANNUEL DE LA SIGNALISATION ROUTIERE HORIZONTALE (2011-2014)

Monsieur Pierre CHAMPION, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour l'entretien pluriannuel de la signalisation routière horizontale en vue d'assurer la conformité permanente de celle-ci avec la réglementation.

Seule la société MIDITRACAGE a répondu à cette consultation.

Il propose de retenir la Société MIDITRACAGE pour un contrat triennal concernant l'ensemble de la signalisation horizontale de la commune pour un coût annuel de 8 200 € HT soit 9 807.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ACCEPTE le contrat triennal de la Société MIDITRACAGE pour l'entretien de la signalisation routière horizontale pour montant annuel de 9 807.20 € TTC (voir contrat en annexe)
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce contrat et à effectuer toutes les démarches nécessaires à son exécution.

## CONTRAT UNIQUE D'INSERTION. DEMANDE DE RENOUELEMENT.

Monsieur le Maire rappelle qu'un agent contractuel a été recruté du 19 janvier 2011 au 18 juillet 2011 au titre du renouvellement du contrat unique d'insertion (type CAE).

Monsieur le Maire souligne que, depuis plusieurs années, le Conseil Municipal a engagé une politique soutenue en faveur de l'insertion et de l'emploi.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- SOLLICITE le renouvellement pour une durée de six mois du poste au titre du contrat unique d'insertion (CAE) en qualité d'agent contractuel en renfort de l'équipe technique.
- AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires au renouvellement de ce contrat en cours et à signer la convention avec le représentant de l'Etat (*Pôle Emploi*).

## ETUDE FINANCIERE SUR LES EQUIPEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire précise que la Commission des Finances s'est récemment réunie pour réfléchir sur le financement des équipements communaux retenus suite à l'étude réalisée par l'Atelier du Triangle puis il donne la parole à M Gilles JONDET, Adjoint chargé des finances.

M. JONDET rappelle la nécessité de planifier les investissements afin d'en assurer le financement en fonction de la capacité financière de la commune.

Il présente le tableau suivant élaboré en tenant compte de la rénovation du Château Lapalus pour abriter l'Ecole de Musique Municipale et des associations ainsi que la construction d'un restaurant scolaire aux normes :

INVESTISSEMENTS	2012	2013	2014	2015	2016	K€
ZAC	200	200	200	200	200	
Investissements courants	70	70	70	70	70	
Bâtiments (Château)	150	150	50	40	40	
Voirie neuve	150	20	20	50	50	
RESTAURANT SCOLAIRE			380	380		
SOUS-TOTAL HORS EMPRUNTS	570	440	720	740	360	2 830.00
Annuités	180	180	145	145	100	
Nouvelles annuités		31	50	96	140	
SOUS-TOTAL DEPENSES	750	651	915	981	600	3 897.00
Subventions				-150	-50	
FCTVA	-40	-40	-50	-40	-75	
SOUS-TOTAL	710	611	865	791	475	3 452.00
Excédent Fonct (n-1)	-400	-400	-400	-400	-400	
A FINANCER (EMPRUNTS)	310	211	465	391	75	1 452.00

Les conseillers municipaux apprécient ce tableau qui permet d'avoir une vue prospective des investissements.

## AFFAIRES DIVERSES

- Des membres du Conseil Municipal procèdent au tirage au sort de trois personnes pour figurer sur la liste préparatoire des jurés d'assises 2010 ; Mesdames DEVILLARD Corinne, BAUER Angélique et GABON Marie-France seront inscrites sur cette liste.
- Monsieur Gilles JONDET fait un compte rendu de la dernière réunion du SIGALE ; la commune de SAINT MARTIN BELLE ROCHE a suspendu sa participation au Syndicat qu'elle estime trop élevée et va saisir la justice.
- Madame Isabelle DE ARAUJO fait le compte rendu du dernier Conseil d'Ecole : 178 élèves sont inscrits pour la rentrée prochaine. Le prochain Conseil des Enfants sera élu en octobre prochain, la composition en sera légèrement remaniée tout en respectant la parité.

- Le Forum des associations aura lieu le samedi 3 septembre 2011.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal : 29 août 2011.